



Après le bac

**TMD****Techniques de la musique et de la danse****CONSERVATOIRES ET ÉCOLES SPÉCIALISÉES**

*Pour celles et ceux qui veulent poursuivre leur formation artistique et sont décidés à devenir des danseurs ou des musiciens professionnels, c'est la voie des conservatoires nationaux de région et pour les meilleurs, les conservatoires nationaux supérieurs, qu'il faut emprunter avec souvent, en complément, des études à l'université.*

**Pour les carrières artistiques**

- **CNSMD (conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse)** de Paris et de Lyon préparent aux carrières d'interprètes de très haut niveau. Recrutement très sévère sur concours.
  - **En 3 ans :**  
Le diplôme national supérieur professionnel de musique ou de danse (DNSP) ;
  - **En 5 ans :**  
Le diplôme national supérieur d'études chorégraphiques (Lyon) ;  
Le diplôme de formation supérieur de musique (Paris).
- **Conservatoires à rayonnement régional et écoles nationales de musique :**  
Ils préparent aux concours d'entrée dans les orchestres nationaux ou régionaux ;  
Ils assurent les classes de préparation aux :
  - DNOP (diplôme national d'orientation professionnelle de musique et danse).
  - diplôme d'études musicales
  - diplôme d'études chorégraphiques
- **CND (centre national de la danse) :**  
Il forme des danseurs professionnels, des professeurs, assure leur formation continue et aide à leur insertion : Pantin.
- **PESM (pôle d'enseignement supérieur de la musique) :** Dijon.  
Il propose 3 diplômes en partenariat avec l'université de Bourgogne, les conservatoires régionaux de Dijon et Chalon-sur-Saône :
  - diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM)
  - diplôme d'État de professeur de musique
  - licence sciences humaines et sociales, mention musicologie, parcours pratique musicale spécialisée.

**Pour enseigner**

- **dans les conservatoires à rayonnement régional, les PESM ou les écoles agréées :**  
Sur concours ouverts aux titulaires du :
  - DE (diplôme d'État) de professeur de musique ou de danse ;
  - DUPM (diplôme d'université en pédagogie musicale).
- **dans les lycées et collèges :**  
Le CAPES est exigé pour les titulaires d'un master métiers de l'enseignement en éducation musicale ;
- **dans les écoles primaires :**  
Il faut être titulaire du DUMI (diplôme universitaire de musicien intervenant en milieu scolaire) qui se prépare en deux ans (après bac + 2) ou deux ans d'expérience professionnelle dans les CFMI (centre de formation de musiciens intervenants). Il est aussi possible de se présenter au concours d'assistant territorial spécialisé d'enseignement musical.

.../...

## UNIVERSITÉ

Le système LMD conduit les étudiants à un 1<sup>er</sup> niveau de diplôme : la licence (bac + 3), le master (bac + 5), le doctorat (bac + 8).

Inscription du 20 janvier au 20 mars sur [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)

L'université prépare plutôt aux métiers de l'enseignement, de l'animation culturelle ou de la gestion de l'art.

### Les licences les plus adaptées

- Arts, lettres, langues mention arts du spectacle-danse : Paris 8
- Arts lettres, langues mention musicologie
  - parcours pratique musicale spécialisée (Dijon)
  - parcours musique et musicologie (Dijon)
- Arts, lettres, langues spécialité arts du spectacle
  - parcours danse et théâtre : Nice

### Autres formations

- DMA (diplôme des métiers d'art) lutherie : Mirecourt
- Diplôme universitaire de musicien intervenant en milieu scolaire : Sélestat, Bron, Orsay...
- Licences professionnelles (1 an après bac + 2)
  - Développement et gestion des activités physiques et artistiques (danse, arts du cirque, arts de la rue et arts martiaux) : Le Creusot
  - Gestion et développement des structures musicales : Le Mans
  - Médiation culturelle et développement de projets pour la danse et les arts du cirque : Toulouse 2
  - Administration et gestion des entreprises de la musique et du spectacle vivant : Le Bourget
  - Activités de l'image et du son spécialité métiers de la scène lyrique : Nancy
  - Assistant de gestion, de diffusion et développement culturels : Metz

## ÉCOLES SPÉCIALISÉES SPECTACLE

### Les écoles spécialisées musique et danse

- AMOC : Paris
- ASMM (american school of modern music) : Paris
- Centre des musiques Didier Lockwood : Dammarie-les-Lys
- CNDC (centre national de danse contemporaine) : Angers
- École de danse de l'opéra national de Paris : Nanterre
- École nationale supérieure de danse : Marseille
- École supérieure de danse Serge Alzetta : Nice
- École supérieure de danse Rosetta Hightower : Cannes
- Institut supérieur des techniques du son : Nice, Rennes
- ITEM (institut technologique européen des métiers de la musique) : Le Mans
- Schola Cantorum : Paris

### Les écoles d'art dramatique

- ENSATT (école nationale supérieure des arts et techniques du théâtre) : Lyon (art dramatique, écriture dramatique, réalisation lumière, réalisation sonore, mise en scène)
- ERAC (école régionale d'acteurs) : Cannes
- ESAD (école supérieure d'art dramatique) :
  - Paris (comédien)
  - Strasbourg (comédien, mise en scène, régisseur).

### Les autres écoles

- ENSAC (école nationale supérieure des arts du cirque) : Châlons-en-Champagne
- ENACR (école nationale des arts du cirque) : Rosny-sous-Bois.

Attention : ces listes ne sont pas limitatives.



### Retrouvez toutes ces formations et d'autres encore :

- dans le guide régional « Après le bac, choisir ses études supérieures » ;
- dans le guide national « Après le bac » ;
- au CDI de votre lycée et au CIO ;
- sur le site internet [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr) ;
- auprès d'un conseiller d'orientation-psychologue (au lycée ou au CIO).

### [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr) :

Un site ouvert au 1<sup>er</sup> décembre 2014 pour s'informer.

